

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE QUENZA**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 6 Janvier 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean Camille PIETRI, en son vivant retraité, époux de Madame Marie-Madeleine ZONZA, demeurant à AJACCIO (20090) 17 avenue du Mont Thabor.
Né à AJACCIO (20000), le 14 juillet 1952. Décédé à ALATA (20167), le 29 mars 2015.

Depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) :

Il a possédé, conformément aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil,
Sur la Commune de QUENZA (20122), dans un ensemble immobilier cadastré C 654 lieudit « Pirello » pour 00ha 00a 80ca le lot six (6), dans un ensemble immobilier cadastré C 334 lieudit « Quenzi » pour 01a32ca le lot un (1) ainsi que des parcelles de terres cadastrées D 553 pour 51a 87ca, 554 pour 81a 60ca, 555 pour 31a 17ca, 556 pour 19ca, 557 pour 2ha 17a 51ca, 558 pour 14a 00ca lieudit « Pucia » et C 653 pour 35ca lieudit « Tarracone ».

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr